



Françoise FÉRAT

Sénateur de la Marne

Vice-Président du Conseil départemental

LA LETTRE

ÉDITO

Janvier 2017

© D.R.



2016 laisse la place à 2017 avec comme chaque année son lot d'évolutions tarifaires ou réglementaires. Cette année sera aussi une année de changements au niveau politique avec les échéances électorales. Puisse se dessiner un avenir serein pour les Français où la sécurité, la croissance et l'emploi seront au rendez-vous ! Les transformations se sont faites ou sont en train de se faire également dans le paysage institutionnel local. La région Grand Est présidée par Philippe Richert fête son premier anniversaire cette année. Les élus et les agents de cet ensemble, fort de 5,5 millions d'habitants et d'un territoire plus grand que la Belgique, ont mis sur pied les nouvelles politiques régionales et ont accompli la fusion de l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine. Aussi, des communes nouvelles fête leur un an en 2017. Ces pionnières du regroupement volontaire de communes, désireuses de travailler ensemble et de s'associer face aux nouveaux défis des territoires ruraux, ont ouvert la voie à d'autres municipalités. D'ailleurs, fait exceptionnel, le territoire du département s'est agrandi par la fusion de Corn

avec la commune de Gernicourt, auparavant dans l'Aisne. Bienvenue à ces nouveaux Marnais ! Enfin, 2017 est bien entendu l'année du bouleversement des intercommunalités avec l'apparition de communautés urbaine et d'agglomération et par la diminution, de près de la moitié, des ensembles intercommunaux. Les élus et les services devront appréhender une nouvelle façon de travailler. Je ne doute pas que, dans l'intérêt des communes (de toutes tailles) de leurs habitants et des entreprises marnaises, des équilibres vont se positionner et que des programmes structurants vont se dessiner. Ces regroupements ont été au coeur des discours et des discussions lors des cérémonies de voeux. Incontestablement, ces cérémonies ne sont pas que des « marqueurs de début d'année ». Elles dessinent les partenariats entre collectivités et les projets ambitieux pour le territoire marnais ! Permettez-moi de renouveler à tous et à vos proches mes sincères et chaleureux voeux pour cette nouvelle année !

— AU SÉNAT —

L'actualité en janvier

© Sénat



[L'actualité en janvier au Sénat](#)

— QUESTIONS AU GOUVERNEMENT —

Cotisation retraite agricole

© Pixabay



Interrogée sur la hausse de la cotisation de la retraite complémentaire obligatoire (RCO) des exploitants agricoles, j'ai adressé un courrier à Stéphane LE FOLL afin d'obtenir des précisions. En effet, après une revalorisation de trois années, à compter de 2017, les chefs d'exploitation à carrière complète pourront bénéficier d'une retraite égale à 75% du Smic net. La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014, garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a concrétisé cet engagement, entraînant 7 milliards de charges nouvelles, non financées. Le Président de la République avait annoncé que le financement serait assuré par la solidarité nationale. Il semblerait cependant que soit aujourd'hui envisagée une hausse de la RCO exploitants. Alors que notre agriculture traverse une crise sans précédent, cette solution semble, à juste titre, inenvisageable. Le Ministre précise dans sa réponse que le relèvement du taux de cotisations appelées au titre de la RCO n'a pas encore été mis en œuvre. Suite à la conférence le 30 novembre dernier, qui a rassemblé les organisations professionnelles agricoles, la MSA, l'Association nationale des retraités agricoles de France, ainsi que le Ministère de l'Agriculture, il a été décidé une augmentation limitée à 0,5 point de cotisation en 2017 et 2018 et de prévoir un abondement de régime RCO par la solidarité nationale. L'équilibre financier du régime RCO devrait être préservé.

Discriminations à l'embauche des diabétiques

© Pixabay



J'ai interrogé la ministre de la santé sur les discriminations à l'embauche faites aux diabétiques. La France compte aujourd'hui près de quatre millions de malades atteints de diabète. Nombre de métiers leur sont interdits : ingénieur des mines, marin, policier, hôtesse de l'air, contrôleur de la SNCF, contrôleur de la sécurité sociale, etc. Au regard de l'évolution des traitements leur permettant de rester « en bonne santé » il paraît nécessaire de faire évoluer la réglementation limitant l'accès à l'emploi de ces personnes. Pour la Fédération Française des Diabétiques et l'Aide aux Jeunes Diabétiques il pourrait être mis en place un nouveau cadre d'évaluation transformant le format restrictif a priori actuel, avec une évaluation au cas par cas ; et un groupe interministériel pourrait réévaluer, au moins une fois par an, au regard des évolutions technologiques et médicamenteuses, la liste des professions interdites aux personnes diabétiques. Je lui ai demandé ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de limiter ces discriminations.

Crise du monde agricole

© Pixabay



J'avais saisi le ministre de l'agriculture sur la crise que traverse l'ensemble du monde agricole. Face à cette crise sans précédent, des mesures urgentes doivent être prises. Plusieurs leviers doivent être activés afin d'assurer des niveaux de prix décents, d'agir pour la compétitivité et les réductions des charges, de faire de la politique agricole commune (PAC) 2020 un véritable outil au service des agriculteurs, de rédiger les politiques publiques et les stratégies de filières vers l'installation et de remettre le métier d'agriculteur au cœur de notre société. Je lui avais demandé ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre.

[Lire la réponse du Ministre](#)

Adoption

© Pixabay



Interpellés sur les conséquences de la fusion de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) et du Groupement d'Intérêt Public de l'Enfance en Danger (GIPED) en un seul Groupement d'Intérêt Public, le GIP "protection de l'enfance" ; nous avons saisi la ministre de la Famille et de l'Enfance, avec mon collègue Yves DÉTRAIGNE. Les associations œuvrant dans le cadre de l'adoption craignent que le changement d'entité juridique de l'AFA mette fin aux accréditations que l'agence avait dans la trentaine de pays étrangers autorisant l'adoption d'enfants. L'adoption internationale étant depuis quelques années en net recul et ne concernant plus qu'un nombre limité d'enfants, il est important que la prochaine fusion n'aille pas à l'encontre des intérêts des enfants et des familles en attente d'adoption. La ministre précise

dans sa réponse que cette fusion, recommandée par les inspections générales des affaires sociales et des affaires étrangères, devrait être l'occasion de créer une continuité de l'action des deux structures et de favoriser la coordination des interventions avec les départements. Il a été demandé au Directeur général de la cohésion sociale, en concertation avec l'Ambassadrice chargée de l'adoption internationale, de lui transmettre une feuille de route renouvelée et actualisée. Dans l'attente d'une confirmation législative, une coopération transitoire devrait pouvoir se mettre en place. Nous resterons vigilants sur ce dossier.

Accès aux audioprothèses

© Pixabay



J'avais interpellé Marisol TOURAINE sur l'accès aux audioprothèses. Un million de personnes ne seraient pas équipées en raison d'un manque d'information sur les conséquences du déficit auditif sur la santé, de l'image « négative » que peut renvoyer ce type d'équipement et du fait d'un reste à charge trop élevé après remboursement. Face à cet enjeu de santé publique je lui avais demandé ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de faciliter l'accès aux audioprothèses des personnes atteintes d'un déficit auditif. Dans sa réponse elle me précise que pour favoriser leur accès, dans le cadre du Comité interministériel du handicap (CIH), devrait être mise en place une solvabilisation par l'assurance maladie et les complémentaires santé d'une offre d'audioprothèse d'entrée de gamme dont le tarif serait encadré par un prix limite de vente. La mise en œuvre de cette mesure n'est cependant pas prévue avant 2018.

DANS LA MARNE

1ère fleur à Fleury-la-Rivière

© Pixabay



C'est avec plaisir que le samedi 7 janvier, à l'occasion des vœux de la commune, je me suis rendue à la remise de la Première fleur décernée au village de Fleury-la-Rivière. Fleury rejoint la longue liste des communes marnaises ayant reçues une distinction dans le label « Villes et Villages fleuris », qui fait de la Marne le 1er département fleuri de France. Quelle fierté pour les Fleurisiens d'accéder au label « 1 fleur » qui constitue la première marche de cette reconnaissance de la qualité de vie et de la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement ! Il était naturel que ce village portant un nom « fleuri » se voie arboré d'une première fleur. D'après la légende, le village tient son nom du fait que les pétales des fleurs des

champs du village volaient jusqu'à la Marne plus bas à Damery pour « fleurir la rivière ». La poésie a rejoint la réalité ! Je suis ravie de témoigner de l'implication de la municipalité et des nombreux bénévoles qui œuvrent avec toujours autant de passion au cadre de vie de leurs concitoyens. Cette mise en valeur paysagère de nos villages est un atout à conforter dans le cadre de la candidature de notre région à l'UNESCO, contribuant au développement touristique et économique.

Fête de la Saint-Vincent

© D.R.



Saint Vincent, saint patron des vignerons, anime le 22 janvier en Champagne. Dans les années 30, les confréries de la Champagne se regroupèrent à Epernay pour former l'Archiconfrérie Saint Vincent des Vignerons de la Champagne. Et à la fin du siècle, sous l'impulsion de Brigitte Chandon-Moët, coprésidente aux côtés de Michel Janisson, la célèbre fête allait prendre de l'ampleur, se rafraîchir et connaître une forte renommée. Aujourd'hui, évidemment, l'absence de Pierre Cheval était dans les esprits car la reconnaissance de l'UNESCO a rapidement fait son chemin en Champagne. En ce début d'année 2017, les Champenois préparaient l'année en évoquant les projets qui vont émerger dans l'œnotourisme, dans l'hôtellerie, et les festivités avec « la Champagne en fête » par exemple. C'est à Epernay, Capitale du Champagne, comme tous les 2 ans, que la célébration de toute la Champagne a été fêtée ; comme le veut la tradition, une semaine avant le 22 janvier afin que les confréries puissent célébrer Saint-Vincent dans leurs villages. J'ai participé aux festivités dans le Châtillonnais où, comme dans toute notre belle appellation, ces célébrations festives et populaires marquent la nouvelle année en Champagne.

Préau Villers-sous-Châtillon

© D.R.



Samedi 21 février, je participais à Villers-sous-Châtillon à l'inauguration du nouveau préau de la commune, malgré les températures hivernales. Il s'agit certes d'un préau, mais il ne s'agit pas que de cela ; il est question d'un véritable lieu de vie et d'animations pour le village. Ce préau, situé rue du Parc au cœur du village, à proximité de jeux pour enfants et des courts de tennis offre une vue imprenable sur les coteaux viticoles de la Champagne que même les enfants des communes environnantes investissent pour profiter du paysage et de l'environnement. Ce préau revêt également un caractère pédagogique puisque le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims y vient régulièrement animer des actions dans le cadre de sa mission essentielle d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. Je suis ravie d'avoir soutenu cet investissement dédié aux enfants et à tous les habitants.

CONTACT

Au Sénat

Lindy Pollet-Lhôte

Tel : 01 42 34 24 88
E-mail : l.ferat@senat.fr

Dans la Marne

Lucile Creton

Tel : 03 26 58 15 23
E-mail : francoise.ferat@orange.fr

Site : www.senateur-ferat.org

www.udi-uc-senat.fr